



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Papeete le 29 novembre 2006

Compte-rendu de la réunion COSCEN du 28 novembre 2006

Participants :

- Dr Nathaniel MAGNAN (Ministère de la Santé)
- M. Philippe SIU (Vice-Présidence)
- M. Guillaume RATTE (Ministère de l'Équipement)
- Mme Joany HAPAITAHAA (Ministère de la Culture)
- M. Philippe COURAUD (Service de l'Urbanisme)
- M. Pierre COISSAC (Direction de l'Environnement)
- Mme Unutea HIRSHON (Représentante APF)
- M. Jacky BRYANT (Représentant APF)
- Mme Sabrina BIRK (Représentante APF)
- M. John DOOM (Moruroa e tatou)
- M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
- M. Marius CHAN (Moruroa e tatou)
- M. Bruno BARRILLOT (Expert du COSCEN)

Mme Unutea préside la réunion qui a commencé à 16 heures pour se terminer à 18 heures.

1 - Proposition de budget prévisionnel

Plusieurs points ont été abordés :

- évaluer les missions COSCEN qui nécessiteraient des besoins de financement :
 - déplacements/hébergements dans les îles
 - prise en charge de chercheurs habilités pour la consultation des archives
 - « construction de la mémoire » : vidéos anciens travailleurs, centre d'archives et de la mémoire (acquisition de documents)
 - moyens techniques pour la participation du Pays au système de surveillance de Moruroa
- faire un plan d'action à long terme, notamment parce que des programmes qui vont s'engager (réhabilitations, reconstruction de la mémoire, compensations) sont prévus pour se dérouler sur plusieurs années
- le COSCEN étant l'émanation d'une volonté gouvernementale, c'est au gouvernement d'assumer financièrement. Du côté du ministère de la Santé, il ne semble pas possible

de dégager le financement des activités COSCEN. Nos propositions budgétaires devront être transmises à la Présidence.

- il faut distinguer la participation de membres du COSCEN à des actions prises en charge par l'Etat (réhabilitations) où il serait normal que l'Etat prenne à sa charge les déplacements-hébergements de membres du COSCEN et les activités propres du COSCEN qui sont prises en charge par le gouvernement.
- Les besoins financiers urgents du COSCEN concernent les déplacements, notamment pour les rencontres des populations dans les îles de façon à avoir une « indépendance » vis-à-vis des moyens et du calendrier de l'Etat.

2 - Suivi des actions engagées en coopération avec l'Etat sur les « réhabilitations »

Pierre COISSAC et Philippe COURAUD avaient reçu le dossier « révisé » sur les réhabilitations aux Gambier, Reao, Pukarua et Tureia en provenance de l'Administrateur des Tuamotu-Gambier. Des problèmes de distribution de courrier ont fait que les autres membres du COSCEN concernés n'avaient pas ces dossiers.

Le dossier « révisé » après la réunion COSCEN-Etat du 16 novembre 2006 était accompagné d'une proposition de réunion pour le 30 novembre au Haussariat. Ce court délai ne permettant pas l'analyse du dossier, il est demandé de faire reporter d'une semaine la réunion au Haussariat.

M. Frédéric Beaufaÿs, contacté le lendemain, a accepté le report et propose une réunion le jeudi 7 décembre à 14 h 30 dans la salle à manger du Haut-Commissariat.

Sur ce dossier des réhabilitations, M. Pierre COISSAC a fait remarquer que nous pourrions avancer sur ce point avec les services de l'Etat qui ont des contraintes budgétaires pour ces actions (crédits débloqués pour 2007). Les crédits alloués pourraient ne pas être reconduits si les dossiers étaient bloqués.

Il semble également important de prendre en compte les contraintes techniques des chantiers qui devraient être engagés. Nous verrons plus clair après examen des dossiers fournis par l'Administrateur des Tuamotu Gambier, mais les responsables militaires des chantiers ont fait examiner par un organisme indépendant (Bureau Véritas) l'état des anciens bâtiments et blockhaus. Il sera difficile de recommander la réhabilitation des blockhaus (comme cela semble une volonté des habitants de Tureia) si le Bureau Véritas a jugé que, sur un plan technique et pour des raisons de sécurité, il faut les détruire.

Il semble également important de faire comprendre aux propriétaires privés sur lesquels se trouvent les bâtiments ex DIRCEN qu'il sera de leur responsabilité de les maintenir en état et d'en assumer les risques en cas d'accident.

Le COSCEN devrait cependant éviter d'apparaître comme aux ordres de l'Etat sur ces « déconstructions » : c'est pourquoi nous devons, non seulement être d'accord entre nous sur les recommandations à faire aux populations et aux maires, mais de plus, leur présenter un programme global qui comporte les dimensions « santé – réhabilitation – mémoire – compensations ». Les explications et discussions avec les populations seront nécessaires.

Dans un premier temps, nous proposons que le COSCEN rencontre en priorité les maires ou maires délégués des îles et atolls concernés pour les informer de l'ensemble du projet.

Outre les réhabilitations, les autres aspects « santé » « construction de la mémoire » et « compensations » concernant les Gambier, Reao, Pukarua et Tureia pourraient être traités séparément, même si nous devons présenter dès maintenant la dimension globale du règlement de ces dossiers.

Dans ce but, nous proposons de demander une entrevue à Mme le Haut-Commissaire pour lui présenter les propositions du COSCEN concernant les autres aspects du suivi : santé, construction de la mémoire et compensations. Un courrier sera adressé à cette intention à Mme Boquet. (courrier envoyé le 29 novembre).

3 - Autres points débattus

Participants du Pays à la mission annuelle de surveillance : M. Guillaume RATTE et un expert de la Direction de l'environnement sont désignés par le COSCEN. Le COSCEN souhaite que les représentants du Pays puissent assumer des prélèvements aux mesures en laboratoire un secteur particulier de la surveillance.

Élargissement du COSCEN : il est décidé que deux membres du CESC puissent être invités à prendre place au COSCEN. De même, à la demande de M. Philippe SIU, il serait important de nous adjoindre quelqu'un du ministère de la Recherche. Remarque est faite à propos de cet élargissement sur la nécessaire mise en place de travail en commission.

Problèmes alimentaires dans les îles : Mme Sabrina BIRK pose la question de la ciguatera dans les îles et des changements du régime alimentaire qui a, de ce fait, été imposé aux populations. Il semble qu'il y ait encore aujourd'hui des problèmes de ciguatera, mais les gens des îles ont connaissance des poissons empoisonnés. M. Philippe SIU propose que l'on fasse réaliser une étude sur la ciguatera dans les îles et atolls concernés (Gambier, Reao, Pukarua et Tureia) par les chercheurs de l'Institut Mallardé.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, il est décidé de poursuivre la discussion, notamment sur les aspect « santé », « mémoire » et « compensations » à la prochaine réunion qui se tiendra

***Mardi 5 décembre 2006 à 16 heures
dans la salle de réunion du ministère de la Santé***